



Audiences publiques sur le projet de ligne à 315 kV Grand-Brûlé-Vignan

Le mardi 14 novembre 2000

Rectificatifs aux mémoires présentés le 13 novembre

DM-40

Mémoire présenté par l'Association pour la protection de l'environnement d'Huberdeau et du lac à la Loutre (APEHL)

- À la page 5, il est dit : " ... Cette pétition s'est faite en catastrophe juste après qu'Hydro-Québec eût dévoilé le tracé B-G-C aux seuls propriétaires touchés en février 2000, lors d'une rencontre à Gatineau... ".

Hydro-Québec tient à préciser qu'elle a invité les propriétaires et les riverains à l'emprise (270 personnes) lors de trois journées portes ouvertes. Cette démarche s'ajoute aux autres démarches de communication mentionnées au chapitre 21 du rapport d'avant-projet.

- À la page 21, il est dit : " ... Or, dans les études d'impact environnemental, on ne retrouve aucune liste des espèces susceptibles d'être vulnérables ou menacées... ".

Hydro-Québec indique que la liste des espèces susceptibles d'être désignées menacées ou vulnérables a été présentée à la p. 69 du vol. 1 du rapport d'avant-projet (mars 2000) et complétée à la page 40 du Complément du rapport d'avant-projet – Réponses aux questions et commentaires du ministère de l'Environnement du Québec.

- À la page 25, à la deuxième remarque, il est dit : " ... la production locale d'électricité (600 MW du réseau d'Hydro-Québec) et celle de Chats Falls en Ontario peut fournir environ 750 MW dans des délais très courts... ".

Hydro-Québec précise que la production de la partie ontarienne de la centrale de Chats Falls est plutôt de quelque 80 MW.

- À la page 26, il est dit : " ... dans les conditions extrêmes du verglas de 1998, aucun pylône de transport d'Hydro-Ontario ne s'est abattu... ".

Hydro-Québec précise que, parmi les lignes à 115 kV et plus en Ontario, plusieurs centaines de pylônes furent endommagés dont au-delà d'une centaine qui se sont effondrés.

- À la page 32, il est dit : "... une source ontarienne, celle de Chat Falls, à laquelle on pourrait ajouter la centrale de Bryson qui devrait être modifiée... ".

Hydro-Québec précise que la centrale de Bryson est située au Québec ; elle est intégrée au réseau d'Hydro-Québec et elle est déjà comptabilisée dans le bilan de 600 MW de production locale en Outaouais.

DM-37**Mémoire présenté par Jean-Marie Morin, maire d'Huberdeau**

- À la page 2, il est dit : "...Cependant, pour assurer la commutation des valves du convertisseur, un minimum de puissance doit être disponible du côté qui " importe ". Dans le cas du poste de l'Outaouais, cette puissance est de l'ordre de 10 % de la puissance du convertisseur, c'est-à-dire que 62,5 MW de production locale permettrait d'importer 625 MW...".

Hydro-Québec tient à préciser qu'en l'absence de la ligne Chénier-Vignan, il faudrait bien au-delà de 600 MW de production pour assurer le fonctionnement du poste de l'Outaouais, tel que décrit dans le document DA50 – Réponses à des questions soulevées en première partie des audiences publiques, suite.

DM-29**Mémoire présenté par la MRC des Laurentides**

- À la page 13, il est dit : " ...l'Outaouais s'autosuffit déjà à hauteur de 70 %... ".

Hydro-Québec tient à apporter le rectificatif suivant : la charge de l'Outaouais desservie principalement par les postes Vignan et de la Petite-Nation est de plus de 1150 MW alors que la production locale s'établit à quelque 600 MW.

- À la page 67, il est dit : " ...De surcroît, le promoteur néglige de renforcer ou de surdimensionner l'une ou l'autre des deux lignes situées dans la même zone climatique et exposées au même risque... ".

Hydro-Québec tient à préciser que la ligne Grand-Brûlé-Vignan sera conçue avec des critères de charges climatiques plus élevés.

- À la page 70, il est dit : " ... Ainsi, au chapitre de la sécurité, il faut considérer la difficulté supplémentaire que pose la traversée des hauts sommets de la réserve faunique et qui exposera la ligne, de l'aveu même d'Hydro-Québec, à un problème de givre qui réduira la sécurité d'alimentation... ".

Hydro-Québec tient à apporter le rectificatif suivant : aucune zone de givre identifiée dans la réserve faunique n'est traversée par une variante de tracé.

Jean Riva, porte-parole